



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Pôle DNB

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 19710 /MEA/DGEE/BEX/DNB

PIRAE, le 21/04/2023

Epreuve écrite de sciences du DNB – Session 2023

Les deux disciplines de l'épreuve écrite de sciences retenues en séries générale et professionnelles lors de la session 2023 du DNB sont définies.

Lors de l'épreuve écrite des sciences, qui se déroulera le vendredi 23 juin 2023, les candidats composeront :

- Pour la série générale : en « **Sciences de la vie et de la Terre** » et en « **Technologie** » ;
- Pour la série professionnelle : en « **Physique-chimie** » et en « **Technologie** » ;
- Pour la série professionnelle agricole : en « **Physique-chimie** » et en « **Biologie-écologie** »

Ces choix s'appliqueront pour la session de juin 2023 et également pour la session de remplacement, pour l'épreuve écrite de sciences prévue le mardi 12 septembre 2023.

Pour la Ministre et par délégation



Eric TOURNIER